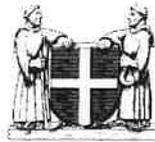


DEL2023-037



**MAIRIE DE PEYMEINADE**

**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 12 avril 2023**  
**19 heures**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

**OBJET : Adoption du budget primitif 2023**

Le Conseil Municipal de la commune de Peymeinade, dûment convoqué le 5 avril 2023, s'est réuni le mercredi 12 avril 2023 à 19 heures en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Maire.

**PRÉSENTS :** M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Catherine SEGUIN - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE - M. Michel DISSAUX - Mme Aleth CORCIN - M. Pierre FAURET - M. Jean-Luc FRANÇOIS - Mme Evelyne HIRELLE - M. Emmanuel REDA - M. Gilles CHIAPELLI - M. Christian LEBÈGUE - Mme Odile DESPLANQUES - Mme Fabienne WALLON - Mme Nathalie SAGOLS - Mme Clarisse PIERRE - M. Eric VIDAL - M. Didier MOUTTÉ - Mme Audrey MOUTTÉ.

**ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR :** M. Yann GAMAIN - Mme Patricia DI SANTO.

**ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR :** Mme Andrée MARCKERT - Mme Huguette LACROIX - M. Christian PERTICI - M. Jean-Michel BATTISTI - M. Pierre-François DERACHE - Mme Laetitia INNOCENTI - Mme Sophie PERCHERON - M. Joseph MATTIOLI.

**POUVOIRS DE :** Mme Andrée MARCKERT à M. Pierre FAURET - Mme Huguette LACROIX à Mme Aleth CORCIN - M. Christian PERTICI à M. Michel DISSAUX - M. Jean-Michel BATTISTI à M. Jean-Luc FRANÇOIS - M. Pierre-François DERACHE à M. Christian LEBÈGUE - Mme Laetitia INNOCENTI à M. Emmanuel REDA - Mme Sophie PERCHERON à Mme Audrey MOUTTÉ - M. Joseph MATTIOLI à M. Didier MOUTTÉ.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Marc BAZALGETTE

**DOMAINE / THEME : Finances**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

**SYNTHESE**

La présentation du budget primitif 2023 fait suite au débat d'orientations budgétaires, qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 15 mars 2023.

Le budget 2023 est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- En section de fonctionnement à 9 350 000 €
- En section d'investissement à 4 339 000 €

Conformément aux dispositions en vigueur, le contenu du budget ainsi que les annexes sont présentés dans le rapport détaillé joint à la présente.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal de voter le projet de budget primitif de la Commune pour l'année 2023.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

**Vu** l'instruction M57 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

**Vu** le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 acté par délibération du Conseil Municipal n°DEL2023-002 en date du 15 mars 2023,

**Vu** la délibération n°DEL2023-034 du 12 avril 2023 adoptant l'affectation des résultats de l'année 2022,

**Vu** la maquette budgétaire transmise à l'ensemble des conseillers municipaux, accompagnée de la note de présentation brève et synthétique prévue à l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'avis rendu par la commission des finances en date du 03 avril 2023,

**Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :**

**Considérant** le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 ;

**Considérant** que la présentation de ce budget primitif fait suite au Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 15 mars 2023 ;

**Considérant** que le budget primitif 2023 est voté après adoption du compte administratif 2022 et affectation des résultats de l'année 2022 ;

**Considérant** que la Commune a décidé de voter son budget par chapitre, et que celui-ci est présenté par nature et assorti d'une présentation croisée par fonction, avec définition d'opérations en investissement, en conformité avec l'instruction M57 ;

Considérant que les propositions budgétaires peuvent se résumer comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé du chapitre</b>	<b>Montant proposé en 2023</b>
011	Charges à caractère général	2 443 600,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 025 000,00 €
014	Atténuations des produits	261 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	710 400,00 €
66	Charges financières	135 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	25 000,00 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>8 600 000,00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	200 000,00 €
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	550 000,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>750 000,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>9 350 000,00 €</b>
<b>Recettes</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé du chapitre</b>	<b>Montant proposé en 2023</b>
013	Atténuations de charges	47 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	887 840,00 €
73	Impôts et taxes	693 210,00 €
731	Fiscalité locale	6 590 680,00 €
74	Dotations, subventions et participations	706 950,00 €
75	Autres produits de gestion courante	82 800,00 €
77	Produits exceptionnels	423,90 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	35 000,00 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>9 043 903,90 €</b>
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	103 000,00 €
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>103 000,00 €</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté de l'année n-1	203 096,10 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>9 350 000,00 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses				
Chapitre	Libellé	Crédits nouveaux 2023	Restes à réaliser 2022	Montant total proposé en 2023
20	Immobilisations incorporelles	150 000,00 €		150 000,00 €
204	Subvention d'équipement versée	30 000,00 €	24 000,00 €	54 000,00 €
Dépenses d'équipements individualisées en opération		2 417 754,45 €	1 050 645,55 €	3 468 400,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	30 000,00 €		30 000,00 €
13	Subventions d'investissement reçues	3 300,00 €		3 300,00 €
16	Emprunt et dettes assimilées	405 300,00 €		405 300,00 €
27	Autres immobilisations financières	125 000,00 €		125 000,00 €
45x1	Total des opérations pour compte de tiers			
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>3 161 354,45 €</b>	<b>1 074 645,55 €</b>	<b>4 236 000,00 €</b>
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	103 000,00 €		103 000,00 €
041	Opérations patrimoniales			
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>103 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>103 000,00 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>3 264 354,45 €</b>	<b>1 074 645,55 €</b>	<b>4 339 000,00 €</b>

Recettes				
Chapitre	Libellé	Crédits nouveaux 2023	Restes à réaliser 2022	Montant total proposé en 2023
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	353 529,22 €		353 529,22 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 200 000,00 €		1 200 000,00 €
13	Subventions d'investissement reçues	453 300,00 €	398 350,30 €	851 650,30 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €		0,00 €
204	Subventions d'équipement versées			
23	Immobilisations en cours			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
024	Produits des cessions d'immobilisations	92 000,00 €		92 000,00 €
45x2	Total des opérations pour compte de tiers			
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>2 098 829,22 €</b>	<b>398 350,30 €</b>	<b>2 497 179,52 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	200 000,00 €		200 000,00 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	550 000,00 €		550 000,00 €
041	Opérations patrimoniales			
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>750 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>750 000,00 €</b>
001	Excédent d'investissement reporté n-1	1 091 820,48 €		1 091 820,48 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>3 940 649,70 €</b>	<b>398 350,30 €</b>	<b>4 339 000,00 €</b>

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif de la ville pour l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'ADOPTER** le projet de budget 2023 selon les chapitres budgétaires et le total par section qui lui est présenté et de l'arrêter, ainsi que l'ensemble des annexes tels que joints à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager et liquider les dépenses et recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ci-dessus,
- **D'ADRESSER** la présente délibération et le budget à M. le Sous-Préfet de Grasse et M. le Trésorier Principal de Grasse.

**VOTE :**

**POUR : 22**

M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Catherine SEGUIN -  
M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE - M. Michel DISSAUX (2) -  
Mme Aleth CORCIN (2) - M. Pierre FAURET (2) - M. Jean-Luc FRANÇOIS (2) -  
Mme Evelyne HIRELLE - M. Emmanuel REDA (2) - M. Gilles CHIAPELLI - M.  
Christian LEBÈGUE (2) - Mme Odile DESPLANQUES - Mme Fabienne WALLON -  
Mme Nathalie SAGOLS - Mme Clarisse PIERRE.

**CONTRE : 5**

M. Eric VIDAL - M. Didier MOUTTÉ (2) - Mme Audrey MOUTTÉ (2).

Peymeinade, le 12 avril 2023.

Le Maire,  
Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE

Le Secrétaire de séance,  
Marc BAZALGETTE



A handwritten signature in blue ink, consisting of the initials 'MB' followed by a long horizontal stroke, is written over the text of the Secretary of the meeting.